

Licenciements pendant le stage statutaire, le droit à l'erreur n'existe plus ?!

Les ruptures de stage statutaire se multiplient. C'est un changement brutal de la part de la direction qui considère les nouveaux embauchés comme des pions.

« On n'est pas regardant à l'embauche et on s'en débarrasse si ça ne convient pas » : voilà la nouvelle politique de recrutement...

Derrière ces propos cyniques, ce sont des vies brisées. En effet, **il est courant qu'un salarié démissionne pour venir à RTE, déménage avec sa famille... pour se retrouver sans travail !**

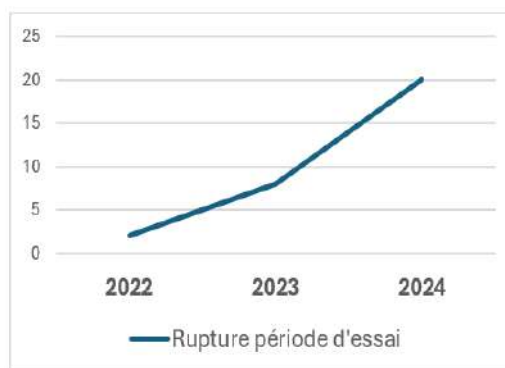
Pour arriver à ses fins, la direction n'hésite pas à se servir des commentaires ou des écrits des collègues, par exemple les cahiers de formation en vigueur dans certaines entités.

Soyons vigilants : des critiques qui se veulent constructives peuvent être instrumentalisées contre nos jeunes collègues.

D'une part, chacun évolue à un rythme différent. On apprend aussi de ses erreurs. Et surtout **il est toujours possible de réorienter quelqu'un vers un autre service si l'emploi ne correspond pas au profil.** La période d'essai dans les IEG est plus longue que dans le privé, précisément pour le permettre.

La CGT exige de revoir ces pratiques indignes d'un service public. RTE doit assurer une formation de qualité, respectueuse des jeunes embauchés, et mettre fin aux ruptures abusives de la période d'essai.

Jeunes en formation, ne restez pas isolés ! Les représentants CGT sont à vos côtés pour défendre vos droits et garantir une formation digne de ce nom.



Le 13 octobre 2025